



HAL
open science

Lettre concernant des emblavages

Lorenzo Medini

► **To cite this version:**

Lorenzo Medini. Lettre concernant des emblavages. Marie-Pierre Chaufray; Stéphanie Wackenier. Papyrus de la Sorbonne, IV (145-160), Presses de l'Université Paris Sorbonne, pp.61-64, 2016, Papyrologica parisiensia, 979-10-231-0519-3. hal-01979619

HAL Id: hal-01979619

<https://hal.science/hal-01979619v1>

Submitted on 13 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

155. Lettre concernant des emblavages (*Lorenzo Medini*)

TM 46737

Inv. 1205

Cartonnage : Ghôran 24

Édition *princeps* : *P.LilleDem.* 118 : Cenival, 1985a, p. 153-159.

BLDem. p. 770

Lettre écrite par Bellès, comarque de Kos, au sujet de l'ensemencement des terres du village en *arakos* et en *olyra*.

Le document est presque complet : seuls la moitié droite de la marge supérieure ainsi que le tout début des deux premières lignes manquent. Cette lacune est cependant sans conséquence car la restitution est assez aisée. Au recto, la marge supérieure est de 3,7 cm, la marge inférieure de 1,7 cm. L'écriture à l'encre noire, régulière et de taille moyenne, est tracée au moyen d'un pinceau. Elle est perfibrile. La fin des lignes 19, 20 et 21 présente une tâche noirâtre, résidu probable du cartonnage. L'encre des quatre dernières lignes, notamment de la 21, est légèrement effacée. Le verso est anépigraphé.

Collaboration d'Andrew Monson (NYU) et Wolfgang Wegner (Würzburg).

→

H : 32,6 cm x L : 8,9 cm

4 janvier 216 av. J.-C.
ou 31 décembre 200 av. J.-C.

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | [B]l3 s3 Ĥr p3 šn Qs3 | [Be]llès fils d'Hôros, le comarque de Kos, |
| 2 | [p3 nty] 'ḡd' wn (st3.t) 310 3ḥ | 'déclare' : « Il y a 310 (aroures) de terre |
| 3 | r šḥ=w s ḥr p3 šn sk3 ḡd iw=w ir=w n | qui sont inscrites sur le plan de cultures indiquant qu'elles seront cultivées en |
| 4 | wr(3) p3 grg (st3.t) 280 p3y-hb | <i>arakos</i> . L'emblavage de 280 (aroures) est ce qu'a avisé |
| 5 | 3mnys p3 stlwqs (n) p3y=f rd | Ammônios, le sitologue, pour sa culture |
| 6 | ḡd p3 nty iw bn-pw=w hb n-im=f (st3.t) 30 | c'est-à-dire que ce au sujet de quoi on n'a pas avisé, ce sont 30 (aroures) ». |
| 7 | iw=s ḥs iw=w ḥn=s r-ḡb3 p3 grg | S'il vous plaît, qu'on donne un ordre concernant l'emblavage |

- 8 *n n3 3h.w n rn=w m-ir h3^c=w* des champs en question ; ne les laissez pas
- 9 *iw=w šm (r) p3 šw wn* en friche. Il y a (aussi)
- 10 *(st3.t) 100 3h (n) bdt sh=w s r p3 tmy hr* 100 (aroures) de terre d'*olyra* qui ont été inscrites pour le village, mais
- 11 *p3y-gm<=w> hr wṭ n bdt (st3.t) 2^f50^f* ce qu'on a trouvé sur le décret de l'*olyra* est 250 (artabes).
- 12 *bn-pw p3 stlwqs di.t š^c.t (?)* Le sitologue n'a pas donné de document-
š^c.t
- 13 *n rn=w r p3 nty iw=f dd n=n n-im.f dd* à leur sujet alors que ce qu'il nous dit à ce propos est :
- 14 *mn bdt (r) wtb r n3y=w m3^c* « Il n'y a pas d'*olyra* à reverser en leurs lieux ».
- 15 *iw=f hpr iw=s hs iw=w hn s r di.t* S'il vous plaît, qu'on ordonne de faire
- 16 *hb=w s n=n p3 nty (n) wṭ (n) sw* qu'on nous écrive ce qui se trouve dans le décret du blé.
- 17 *s.t ir-rh=s dd hr ir st* On sait que d'habitude on utilise cela
- 18 *r3 rtb wr3 1 (rtb) r 1.t (st3.t) 3h bdt w^c 2/3 1/6* (comme) ratio d'artabe d'*arakos* : une (artabe) pour une (aroure) de terre et 2/3 1/6 (d'artabe d') *olyra* (pour une aroure de terre).
- 19 *bn-pw p3 stlwqs hb '...'^f (?)* Le sitologue n'a pas avisé 'sur cette question (?)^f
- 20 *m-s3 p3 rtb wr3 iw=f hpr iw=s 'hs^f* sauf au sujet de l'artabe d'*arakos*. S'il vous plaît,
- 21 *iw=w hn s r hb n=n r[-db3 p3 (?)]* qu'on ordonne de nous aviser (aussi) en ce qui concerne
- 22 *ky 2/3 1/6 sh b3k hsb.t 6 ibd-3 3h.t sw-21* cet autre (ratio de) 2/3 1/6. Écrit en l'an 6, le 21 Hathyr.

1. Éd. *pr.* : [B]l s3 n Hr p3 shn rs3, « [B]el, fils de Hor, commandant du poste de garde ». Pour le nom Bellès, cf. *DN* p. 143 : la présence du alef (Bl3) indiquerait la vocalisation du mot. Qs3 est un village de la méris de Themistos (voir TM Géo ID 1664) ; le même toponyme est attesté dans *P.Sorb.* IV 160. Le signe employé pour le déterminatif après le toponyme est le même que celui qui apparaît après le mot *p3 tmy* à la ligne 10. D'après

- Clarysse 2005, la dénomination des villages du Fayoum fondés à l'époque ptolémaïque suivrait plusieurs critères, l'un de ceux-ci étant la reprise de toponymes pré-existants dans le pays. La divinité principale devient alors souvent la divinité de la fondation. Michel Chauveau propose de voir dans le village de *Qs3/Qs* que P. Gallo avait déjà identifié dans *P.Lille* 29 = *P.Assoc.* 1, l. 2 : *Ḥr-Bḥd.t n p3 dmy Sbk Qs ḥn t3 dnj.t Tmjsts*, la reprise du nom de la ville de Qous, ville où est vénéré l'Horus de Behedet. Le village de Kos pourrait alors être identifié avec une Apollonopolis sise au sud du nome Arsinoïte et pour laquelle W. Clarysse proposait deux modèles possibles : Apollonopolis *mikra* / Qous ou Apollonopolis *magna*/Edfou.
2. Éd. *pr.* : *wn 310 ½ rtb*, « il y a 310 artabes et demi ». Le mot *3ḥ* après un nombre d'aroures qui n'est pas fractionnaire est attesté à plusieurs reprises dans *P. Agri* 1, et plus particulièrement p. 65, note à la ligne 22.
 3. Éd. *pr.* : *r sh=w s* : « qu'on a inscrits ». Il ne s'agit pas d'une forme relative au passé du type *r-sḏm=f*, mais d'une proposition circonstancielle où le *r* est écrit à la place de *iw*. L'antécédent de cette proposition, les 310 aroures, est indéfini : cela empêche par conséquent l'emploi d'une proposition relative, Johnson 2000, ¶ 82, p. 64.
p3 shn sk3 : comme l'a signalé Fr. de Cenival, il s'agirait de la première attestation de « l'ordre de labour », équivalent démotique du « bordereau d'ensemencement » (*διαγραφή τοῦ σπόρου*), voir Cuvigny 1985.
 - 3-4. Éd. *pr.* : *iw=w ir=w n ḥy p3 gy 280 p3y*, « (il y a 310 artabes et demie inscrites) pour être mesurées. La réalité est 280 ». Pour le mot *grg*, « semences », voir Monson 2012, p. 73, n. à la ligne 11.
iw=w ir=w n wr(3) : litt. « on en fera de l'*arakos* ».
P3 grg (rtb) 280 p3y-hb : il s'agit d'une phrase nominale, voir Johnson 2000, ¶ 22-25, p. 15-17.
 5. *3mnys p3 stlwqs* : pour Ammônios voir éd. *pr.*, p. 156, n. *f* et *Pros.Ptol.* I 1329. Pour le mot « sitologue », voir Clarysse 1987, p. 28.
 7. Éd. *pr.* : *p3 šb*, « la modification ». Nous lisons *grg*.
 8. *m-ir ḥ3^c=w* : après le pronom suffixe *w* est visible un autre trait vertical difficilement explicable d'un point de vue paléographique ou grammatical ; il s'agirait d'un déterminatif superfétatoire.
 9. Éd. *pr.* : *n-dr.t šm p3 šw*, « étant donné que la sécheresse est passée ».
 - 9-10. Éd. *pr.* : *wn 150 rtb bd.t*, « Il y a 150 artabes d'*olyra* ». La particule *ḥr* avec un sens adversative est rare après l'époque perse (voir Vittmann 2004, p. 563).
 11. Éd. *pr.* : *p3y ir ḥḏ ḥr wty n bd.t*, « cela fait comme somme en paiement de l'*olyra* ». Il n'est pas ici question de paiement en argent mais toujours de terres à emblaver. Une incertitude demeure sur la lecture de la fin de la ligne : *2'50'* ou *200 '3ḥ'*
 12. Éd. *pr.* : *bn pw p3 stlwqs di.t šb*, « le sitologue n'a pas fait de modification ».
 13. *n rn=w* : litt. « en leur nom ». Le pronom de rappel *w* doit renvoyer aux 250 artabes d'*olyra* citées à la ligne 11.

14. Éd. *pr.* : *mn bd.t (r) wtb=s r p3 m3^c*, « il n'y a pas d'*olyra* à remettre à cet endroit là ». La nouvelle lecture *r n3y=w m3^c* rend la compréhension du passage plus aisée. Le pronom suffixe *w* fait référence aux 150 aroures de différence entre les 100 inscrites pour le village sur le plan de cultures (*p3 shn sk3*) et les 250 mentionnées sur le décret de l'*olyra* (*p3 wṭ n bdt*).
16. Éd. *pr.* : *hb=w s n=n p3 nty (r) wty (n) sw*, « (que l'on ordonne) de nous faire mander ce qui est (à) payer en blé ».
18. Éd. *pr.* : *wn ^c3 (n) hy 1 r 1.t ½ rtb bdt w^c 2/3 1/6*, « l'état du surplus de mesure est de un pour un et demi, (et pour) une artabe de blé pauvre, de 2/3 et 1/6 (d'artabe) ». Pour le sens du mot *r3*, voir *P.Agri*, p. 61-62, n. à la ligne 6. *w^c 2/3 1/6* : cette fraction est à mettre en rapport avec le *ky 2/3 1/6* de la ligne 22.
20. Éd. *pr.* : *m-s3 p3 ^c3 (n) hy*, « (le sitologue ne nous a pas écrit) au sujet du surplus de mesure ». Pour la valeur « sauf » de *m-s3*, dans les phrases négatives, cf CDD S, p. 33.
22. *sh b3k* : le mot « serviteur » apposé à signifie qu'il s'agit d'un document autographe de Bellès. *h3.t-sp 6 ibd-4 3h.t sw-21* : l'éditrice datait le texte, sur des critères paléographiques, de l'an 6 du règne de Ptolémée IV Philopator, c'est-à-dire 217 av. J.-C. Cette datation a été corrigée par W. Clarysse et E. Lanciers (Clarysse / Lanciers 1989, p. 118-119) qui, en s'appuyant sur le prix de 250 *deben* de cuivre pour 150 artabes d'*olyra*, ont remarqué que la date du document devait être forcément postérieure à l'année 210, qui correspond au moment du passage de l'étalon en argent à l'étalon en cuivre. La nouvelle datation de l'an 6 du règne de Ptolémée V Épiphanes s'accordait aussi bien avec l'argument prosopographique lié à la mention du sitologue Ammônios, en activité entre 221 et 185, qu'avec le *terminus* imposé par le changement monétaire. Cependant, dans la mesure où, d'après la nouvelle lecture du texte, il ne s'agit pas de 250 *deben* de cuivre, mais de 250 aroures d'*olyra*, la question de la datation du document reste ouverte. Dans la mesure où il faut également corriger le mois, il s'agit de *ibd-3*, nous avons désormais le choix entre le 4 janvier 216 et le 31 décembre 200.

Les nouvelles lectures ont permis d'élucider le contenu de cette lettre et de progresser considérablement dans la compréhension du document. Bellès, comarque du village de Kos (l. 1) et auteur de la lettre, écrit au sujet du manque d'efficacité du sitologue Ammônios, évoqué à trois reprises (l. 5, 12 et 19) dans le texte. Un des points qui demeure encore obscur est le destinataire du document qui n'est pas explicitement nommé et dont l'identité reste inconnue. En raison des questions traitées, cette lettre pourrait être adressée au basilicogrammate ou au comogrammate.

Le texte peut se subdiviser en trois sections, chacune organisée en trois temps : exposé de la question, énoncé du problème, requête (voir tableau en annexe). D'abord le comarque signale un écart entre 310 aroures à ensemer avec de l'*arakos*, selon le bordereau d'ensemencement, et 280 aroures pour lesquelles le sitologue Ammônios a donné des

instructions (l. 2-5). L'ensemencement de ces 30 aroures constitue la première requête de Bellès, qui veut éviter que ces champs soient laissés en friche (l. 6-9). À partir de la ligne 10, il est question d'un autre lot de terres, destinées à être cultivées avec de l'*olyra*. Le comarque constate que le « décret d'*olyra* » (*wṭ n bdt*) prévoyait l'ensemencement de 250 aroures de terres, tandis que le sitologue n'a donné que de quoi ensemer 100 aroures (l.14). Bellès demande alors de se référer au « décret du blé » (*wṭ (n) sw*) qui n'est pas encore paru. La différence de 150 aroures est si considérable que le comarque suppose sans doute une confusion entre le *sw* et le *bdt* et demande une vérification.

Ces deux décrets pourraient être des modifications conjoncturelles du plan de cultures (*p3 šḥn sk3*), en rapport avec les relevés établis après ce qui a été défini par H. Cuvigny comme l'« arpentage-vérification », dont la fonction est celle de « contrôler que les ordres d'ensemencement ont bien été suivis d'effets » (Cuvigny 1985, p. 94, n.3). Les fonctionnaires risquaient des amendes si, au moment de l'arpentage, on découvrait des terres restées sans culture (*P.Freib.* I 7), et cela expliquerait les deux premières requêtes de Bellès soucieux de mettre en culture les terres de son village.

Le dernier point de la lettre (l. 17-22) concerne le ratio d'artabes de céréales (*r3 rtb*) à semer par aroure : le comarque constate que, dans ce cas aussi, le sitologue n'a pas donné toutes les informations qui étaient attendues. Ammônios, en effet, n'a rien dit au sujet du ratio habituel de 5/6 d'artabes d'*olyra* pour une aroure de terre. Sans doute faut-il mettre en rapport l'interrogation de Bellès au sujet du ratio d'*olyra* avec le déficit d'*olyra* mentionné dans le deuxième point de la lettre, qui empêche l'ensemencement des 250 aroures de terre, selon ce qui était prévu par le plan de cultures. Le premier ratio, confirmé par Ammônios, concerne, en effet, l'*arakos*, premier point de la lettre.

Le caractère méticuleux avec lequel Bellès présente les différents problèmes liés à l'ensemencement des terres du village de Kos et la structure claire et bien ordonnée de son exposé font de ce texte un modèle de lettre administrative de l'époque ptolémaïque.

Structure du texte

	Question A	Question B	Question C
<i>Exposé</i>	310 aroures de champs à cultiver en <i>arakos</i> inscrites sur le plan de cultures	100 aroures de champs d' <i>olyra</i> sur le plan de cultures, mais 250 aroures sur le « décret d' <i>olyra</i> »	Ratio d'ensemencement : une artabe d' <i>arakos</i> pour une aroure de champ 5/6 d'arabes d' <i>olyra</i> pour une aroure de champ
<i>Énoncé du problème</i>	Instructions du sitologue sur 280 aroures seulement	Instructions du sitologue sur 100 aroures seulement	Instruction du sitologue uniquement à propos du ratio d'une artabe

<i>Requête</i>	Ordonner l'emblavage des 30 aroures manquantes	Vérifier sur le décret du blé à propos des 150 aroures non ensemencées	Donner des renseignements à propos du ratio de 5/6 d'aratbe
----------------	--	--	---